



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATION DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 12.01.2026 et en raison de faire exécuter des travaux dans le cadre des alentours du « LIDL » à Windhof, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue d'Arlon à Windhof, ceci pour une durée estimée d'un (1) mois.

Art.1 : A partir du 14.01.2026 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue d'Arlon à Windhof sera réglementée comme suit :

- a) rétrécissement de la chaussée ;
- b) sens unique en direction de l'intersection avec rue la rue Pierre Flammang et ceci à partir de l'intersection avec la rue de Koerich ;
- c) interdiction de stationner des deux côtés de la rue.

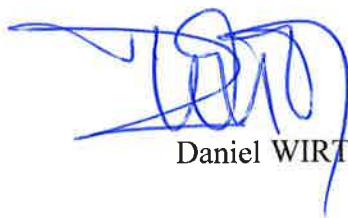
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 12.01.2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ